

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur René GUINARD, Monsieur Daniel MARTIN, Madame Nathalie BESSOUD, *Adjoint* ; Madame Marie-Laure GAMBIRASIO, Monsieur Bruno ESSERTIER, Monsieur Denis LACCHIO, Monsieur Stéphane BECHU, *conseillers municipaux*

Etaient Absents : Madame Marie-Hélène FONTAINE et Monsieur Olivier PEVET.

Madame Marie-Hélène FONTAINE a donné procuration à Madame Isabelle ORIOL.

Monsieur Stéphane BECHU a été élu secrétaire de séance.

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 février 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 février 2020.

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 février 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 février 2020.

3. Délibération : Affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 69 410 €, issue du résultat de fonctionnement 2019. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020.

4. Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des impôts locaux 2020 sans augmentation par rapport à 2019 :

- Taux d'imposition communal pour la taxe d'habitation : 13,80 %
- Taux d'imposition communal pour la taxe foncière bâti : 12,50 %
- Taux d'imposition communal pour la taxe foncière non bâti : 35,47 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition.

5. Délibération : Vote du budget primitif communal 2020

Madame Le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2020 :

- Dépenses de fonctionnement : 228 250 €
- Recettes de fonctionnement : 228 250 €
- Dépenses d'investissement : 578 810 €
- Recettes d'investissement : 578 810 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif communal 2020.

6. Questions diverses

- Nous n'avons pas encore reçu d'arrêté préfectoral concernant l'épidémie de coronavirus covid-19 mais nous avons eu des mails d'informations de la part de Alpes Santé Travail et du Centre de Gestion de l'Isère.
- Concernant le projet de l'école, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le samedi 22 février 2020, le 25 février 2020 : 30 courriers ont été envoyés aux entreprises non retenues. Le délai de recours obligatoire étant de 11 jours, les courriers des entreprises retenues pourront être envoyés à partir du 9 mars 2020.

La séance est close à 22h10